

Minimum catalographique

Rédiger les états de collection des périodiques

CCI de FRANTIQ

Dans tout catalogue, et en particulier dans les catalogues collectifs, le **signalement des états de collection et des lacunes** permet aux gestionnaires des périodiques et aux usagers de savoir quelles unités physiques sont disponibles ou pas dans un lieu géographique donné.

Il est important que tous les établissements rédigent de la même manière l'état de collection, afin d'établir une harmonisation et une cohérence du catalogue collectif pour nos lecteurs.

L'état de collection s'inscrit dans la notice d'exemplaire, il est propre à chaque bibliothèque du réseau.

Définitions :

Etat de collection : L'état de collection d'un périodique correspond à l'ensemble des **fascicules** qui sont **présents** dans la collection d'une bibliothèque.

Etat des lacunes : L'état de lacunes d'un périodique correspond quant à lui aux **fascicules manquants** dans une collection.

Ponctuation	Définition	Exemples
-	Le tiret indique que la bibliothèque possède les fascicules parus entre une date et une autre date ou entre un numéro et un autre numéro. Le tiret en fin de ligne signifie la poursuite de la collection.	1940-1950 18, n°1-2(1970)-20, n°3-4(1972) 1940-....
;	Le point-virgule sépare les états de collections, lorsqu'il y a une rupture dans la collection.	1940-1950 ; 1956-....
,	La virgule sépare les différents éléments d'une numérotation, comme le volume, le numéro ou fascicule.	vol 1, n°1
()	La parenthèse sépare les éléments d'une numérotation, volume/numéro/fascicule, de l'année de publication.	vol 1, n°1(1995)
[]	Entre crochet sépare les lacunes de l'état de collection général.	1994-.... [Lacunes : n° 5(1995) ; n° 1-3(1997)]

Exemples :

Périodique avec abonnement en cours

Sans lacunes : 1994-....

Avec lacunes : 1994-.... [Lacunes : n° 5(1995) ; n° 1-3(1997)]

Périodique avec état de collection clos

Abonnement terminé.

3(1989)-4(1990) ; 7(1993) ; 9(1995)-18(2005) ; 21(2008) ; 23(2010)-27(2014).

Articulation entre saisie des états de collection et saisie des lacunes.

La règle générale est d'exprimer ce que l'on possède et non ce que l'on ne possède pas. L'application de cette règle a été appliquée, au fil du temps, au détriment de la mention des états des lacunes. L'état doit rendre compte le plus parfaitement possible de la disponibilité du document signalé.

On va donc privilégier la saisie d'un état de collection la plus claire possible avec ou sans lacunes.

Périodique lacunaire : 2 options

- Soit la collection est importante avec de nombreuses lacunes, on privilégie alors un état sans lacunes.

2(1985) ; 4(1985)-33(1987) ; 35(1988)-43(1988) ; 45(1988)-62(1990) ; 64(1990)-86(1992) ; 88(1992)-102(1993) ; 104(1993)-110(1994) ; 116(1994) ; 119(1995)-120(1995) ; 122(1995) ; 128(1995)-133(1996) ; 135(1996)-136(1996) ; 138(1996)-141(1996) ; 144(1997)-145(1997) ; 147(1997)-148(1997) ; 151(1997) ; 155(1998) ; 159(1998) ; 161(1998) ; 163(1998)-165(1998) ; 167(1999)-171(1999) ; 174(1999)-183(2000) ; 203(2002)-214(2001) ; 232(2004)-303(2010) ; 308(2010)-356(2014) ; 358(2014)-....

- Soit la collection comporte un numéro de volume et de nombreux numéros de fascicules, on privilégie dans ce cas un état avec mention des lacunes afin d'alléger la lecture de l'état de collection.

1(1932)-.... [Lacunes : 3, n°1-2(1934) ; 4, n°3-4(1935) ; 5, n°3-4(1936) ; 6, n°3-4(1937) ; 7, n°1-3(1938) ; 8(1939) ; 9, n°3-4(1940) ; 10, n°3(1941) ; 11(1942)-20(1951)]

➤ Pour approfondir :

Concernant les états de collection, vous pouvez vous référer à la norme [ISO 10324:1997 Information et documentation. États de collection](#). Niveau succinct publiée, par l'AFNOR.

Voir également notre tutoriel.